

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 16 de cet article, après les mots :

« second alinéa du 1 »,

insérer les mots :

« du I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.